



COMPTE-RENDU

DE LA DEUXIEME RONDE DES ATELIERS THEMATIQUES SEPTEMBRE 2003

Service environnement
Compte rendu rédigé par Jérôme DUBOST
Envoi n°3090231
Transmis à tous les participants
et membres du Comité de Pilotage

Etang de Canet / Saint-Nazaire Natura 2000

Cette deuxième ronde d'ateliers thématiques a été marquée par une participation plus importante et plus soutenue aux trois ateliers. Ces discussions, parfois animées, commencent à aboutir à un langage commun entre les différents partenaires et surtout une analyse commune de l'existant.

Les trois ateliers ont été introduits de la façon suivante :

- Jérôme Dubost rappelle la démarche Natura 2000 et les enjeux des ateliers thématiques, véritables lieux de discussion, d'échanges et de concertation.
- Le premier compte rendu de la ronde des ateliers thématiques de mai-juin 2003 est validé.
- Le bureau d'étude BIOTOPE, mandaté par la DIREN, le Conservatoire et la Communauté d'Agglomération Têt Méditerranée pour faire l'inventaire des habitats et participer à l'élaboration du DOCOB, fait une présentation de l'état des lieux.

Nous avons joint au présent compte-rendu, les diaporama des présentations, afin de ne rapporter que l'essentiel des discussions. Chaque atelier a duré en moyenne, plus de deux heures dont les deux tiers ont été laissés à la discussion.

Si des sujets n'ont pas été évoqués, ou si vos propos n'ont pas été correctement retranscrits, nous vous prions de nous en excuser et vous invitons à nous le faire savoir. Nous ne manquerons pas de l'évoquer lors des prochains ateliers.

ATELIER THEMATIQUE N°1 : L'ACCUEIL DU PUBLIC.....	2
ATELIER THEMATIQUE N°2 : LES MILIEUX NATURELS.....	7
ATELIER THEMATIQUE N°3 : HYDRAULIQUE ET GESTION DES VANNES	11

Pièce Jointe : - les diaporama de présentations.

ATELIER THEMATIQUE N°1 : L'ACCUEIL DU PUBLIC

Etaient Présents: Mesdames Florence DESSALES(*Conservatoire du Littoral*), Florence VERDIER(*Conservatoire du Littoral*), Françoise SIROL(*APVZH*), Madeleine MIERMONT(*Syndicat d'étude pour la coordination des objectifs de sauvegarde et de gestion de l'étang*) Danielle BOIVIN (*Biotope*) et Messieurs Jean-François FABRE(*mairie de Saint Nazaire*), Jean-Marie PETIAU(*mairie de Saint Nazaire*), Charles NAVARRO et Olivier GALAUP (*fédération départementale des chasseurs*), Antoine SANCHEZ (*Acca de Canet*), Henri CONTE et Ary VAN OOSTEN(*APVZH*), Guy de MALEPRADE(*Canet nature environnement*), Lucien COUDREC (*Eden 66*), Frédéric BRUANDET (*Association PRIMAVERA*), Vincent RUFRAÏ (*Biotope*), Stéphane MANEVAL et Jérôme DUBOST (*Communauté d'Agglomération Têt Méditerranée*).

Etaient Excusés: Jean-Claude CAZELLE(*ACCA d'Alenya*), Henri MOURER (*espace pour demain*)

La réponse aux remarques du premier compte rendu.

Avant de commencer la réunion, il est proposé de valider le Compte-rendu de la première ronde des ateliers. L'APVZH a fait des remarques par écrit dont l'ensemble des membres a été destinataire. Il est proposé de revenir sur quelques points qui concernent cet atelier :

La première remarque concerne la préservation du site et l'accueil du public

Ce sont des objectifs distincts qui ne peuvent se rejoindre que **si** les mesures nécessaires sont prises préalablement. L'ensemble des personnes présentes partage cette analyse.

Monsieur Jérôme DUBOST précise que le but n'est pas d'essayer d'en accueillir plus. Cet atelier doit permettre de définir les lieux d'accueil, mais aussi les modalités pratiques, les aménagements nécessaires pour mieux accueillir les gens.

La seconde remarque concerne le parcours de santé.

Monsieur Jérôme DUBOST rappelle l'histoire et la motivation d'un tel équipement sur le site : il a été implanté pour chasser les motos vertes du site et permettre aux sportifs de s'approprier les lieux. L'objectif est atteint, mais il convient maintenant d'intégrer au mieux cette pratique dans la protection du site.

Pour Madame Françoise SIROL, le public est présent sur le lido à l'endroit du parcours de santé. Cet aménagement existe, il faut le canaliser afin d'encadrer le grand public sur le site et éviter des divagations piétonnes sur les dunes qui nuisent à ces habitats remarquables.

Les participants sont d'accord sur le principe de prévoir un parcours de santé plus adapté aux exigences du site.

La dernière remarque est une affirmation de l'APVZH concernant le projet d'un plattelage **tout autour** de l'étang.

Monsieur Jérôme DUBOST précise que ce projet a fait l'objet, par la ville de Canet, d'une enquête publique favorable pour un sentier allant du village des pêcheurs au pied de l'esparrou. A aucun moment, dans aucun rapport, il n'a été question de faire le tour de l'étang.

Toutes les personnes présentes, unanimement, reconnaissent qu'un tel projet autour de l'étang serait une véritable erreur.

Les questions posées à la suite de la présentation de BIOTOPE

Monsieur Jean-Marie PETIAU sur la différence entre « habitats » et « milieux » ? Sa crainte est de rentrer dans une sanctuarisation du site. L'homme doit avoir sa place dans ces milieux remarquables.

Madame Françoise SIROL demande si les modifications du fonctionnement hydraulique ne risquent pas de modifier les habitats présents actuellement.

Réponse de Madame Danielle Boivin : ce sont des habitats stables qui peuvent supporter de grandes variations de conditions physiques. Cela fait des milliers d'années que l'étang existe et il se transforme petit à petit (comblement, assèchement). L'évolution de l'étang (son comblement), entraînera à long terme une modification des habitats naturels : les habitats naturels d'intérêt communautaire actuellement en place devraient être remplacés par d'autres habitats naturels d'intérêt communautaire. Ce site n'a jamais été aussi bien pour les oiseaux. Notons que les roselières régressent partout en Languedoc-Roussillon sauf sur l'étang.

Madame Françoise SIROL demande la liste des espèces recherchées dans le cadre de la ZPS.

Une petite note rédigée par BIOTOPE sera remise aux participants dans le cadre du Comité de Pilotage.

Monsieur Vincent RUFRAÏ, de Biotope, prend l'exemple des Sternes naines. Il n'existe que 1000 à 1500 couples en France, dont 32 couples sur le site de l'étang de Canet-Saint-Nazaire (43 poussins recensés en 2003). Il convient donc de mettre en place un programme de protection, comme cela a été initié par la Communauté d'Agglomération Têt Méditerranée et, surtout, faire attention lors des interventions d'ouverture du grau.

Le type de public

Monsieur Lucien COUDERC rappelle que l'éducation et la sensibilisation à l'environnement des scolaires sur un tel site sont très importants. Il s'étonne que cela n'ait pas été abordé.

Monsieur Jérôme DUBOST explique que cela a été évoqué lors du premier rendez-vous et que les scolaires ne sont pas mis de côté, bien au contraire. Aujourd'hui, il existe une convention de partenariat avec PRIMAVERA qui organise cette animation auprès de ce public. Il convient de mieux définir nos capacités d'accueil et les moyens que nous nous donnons pour proposer un accueil supportable par le site.

Monsieur Frédéric BRUANDET précise qu'il existe 3 types de public : le grand public, les scolaires qui sont encadrés et en groupes limités, et les particuliers. Chaque type de public a des besoins et des exigences particulières. Il convient donc de réfléchir à l'accueil du public par site et par catégorie.

Monsieur Jérôme DUBOST abonde dans ce sens et rappelle qu'il faut être précis, car le danger des enfants c'est qu'ils peuvent amener les parents le week-end !!! Donc est-ce que tout le site doit être ouvert aux scolaires ? Cela induit à terme une ouverture aux particuliers.

Le lido

Monsieur Jérôme DUBOST demande s'il faut accueillir du public sur le lido ?

Tout le monde est d'accord pour dire :

- Au Nord, côté étang : le site est largement fréquenté par le grand public aujourd'hui (plus de 2000 personnes/jour en été). Il convient d'aménager ce secteur pour canaliser les gens et limiter au maximum les impacts négatifs sur le milieu.
- Au sud, côté étang: actuellement il n'y a pas de forte fréquentation, il ne faut pas inviter les gens à aller sur ce site.
- Au sud et au Nord, côté mer : il faut canaliser les gens en sélectionnant et balisant les chemins d'accès à la plage.

Charles Navarro évoque le système de ganivelles pour canaliser le public côté mer. Ce type d'aménagement fait l'unanimité parmi les acteurs présents.

La fréquentation, sur l'ensemble du lido, des VTTistes qui vont partout : il faut pouvoir les canaliser avec un mobilier adapté et une large concertation. Se pose dès lors la question suivante : Comment canaliser le public ?

L'ensemble des participants sont d'accords pour dire qu'il faut communiquer en expliquant notamment la fragilité des animaux et de l'étang.

Il faut aussi travailler sur le point de départ : le parking. Il faut les amener au point de départ et identifier un seul point d'entrée sur le site.

Monsieur Jérôme DUBOST indique que le débat va loin dans le détail. Tous ces points seront repris dans les prochains ateliers. Il convient pour l'instant de se mettre d'accord sur l'existant et les quelques pistes futures.

Le mas petit et le cagareill :

Monsieur Frédéric BRUANDET, suite à la première réunion sur ce sujet, fait une proposition pour l'aménagement et la vocation du mas Petit. Il propose la création d'une structure d'accueil afin de loger, nourrir des petits groupes de 30 personnes pour une excursion de quelques jours sur l'ensemble du site. Le mas Petit serait le point de logistique et de départ en accord avec les grands principes du Conservatoire.

Madame Françoise SIROL rappelle son projet de réserve volontaire sur les 110 ha du cagareil. L'avantage de ce projet éducatif est qu'il permettrait une remise en état de lieux, une sécurité des terrains avec la mise en place de clôtures, la réalisation d'un cheminement éducatif avec écouteur, pour aboutir à une vidéo conférence au mas Petit. L'entretien du milieu aurait pu se faire avec la réintroduction du bison d'eau (petite espèce) qui était présente sur le site en 1874.

Monsieur Charles NAVARRO précise que le meilleur poste d'observation du site n'est pas le mas petit car on est à contre jour toute la journée. En revanche, le site idéal d'observation reste le lido.

Monsieur Olivier GALAUP rappelle que les aménagements doivent s'adapter aux milieux et ne surtout pas avoir la prétention de vouloir refaire les aiguamols.

Madame Françoise SIROL est d'accord pour un aménagement sur le cagareil, mais sans vente au Conservatoire. Aujourd'hui, c'est un espace privé et il n'y a pas d'accès au public.

Madame Madeleine MIERMONT évoque le projet de digue des Llobères et notamment le sentier sur le haut qui permettra d'avoir un point haut pour l'observation du site.

La chasse sur le site

Monsieur d'Olivier GALAUP présente les quatre réserves de chasse du secteur et rappelle que ce sont des réserves pour le gibier et non pas des lieux de chasse. Ces lieux sont donc interdits à la pratique de la chasse et les chiens doivent être tenus en laisse.

Tout le monde est d'accord pour ne pas perturber ces milieux et laisser la réserve exercer pleinement son rôle de nurserie et d'enrichissement du gibier pour le site.

Monsieur Olivier GALAUP précise qu'en plus des réserves de chasse, toute la partie Est (lido) de l'étang n'est pas chassé et tout le plan d'eau non plus (car non navigable), la chasse est donc déjà très localisée sur le site.

Proposition de sentier d'observation

Monsieur Frédéric Bruandet propose, sur la partie Ouest, la création d'un sentier le long de la Fosseille et de l'Agouille de la Mar. Des observations pour des publics initiés et des scolaires peuvent être envisagées. Il n'est pas question d'amener du grand public sur ces lieux.

Par contre, selon Vincent RUFFRAY, les sentiers en bord de Fosseille et de l'Agouille de la Mar gagneront à être équipés d'observatoires. C'est une zone très riche au niveau du débouché de ces affluents grâce à l'arrivée d'eau douce, de belles roselières, du faible niveau d'eau (favorable aux limicoles) et grâce à de beaux herbiers.

Les prés de Saint-Nazaire

Le milieu n'a pas de vocation particulière et il est facile d'accès. L'ensemble des participants demande plus de panneaux d'explication et d'interdiction, un mobilier adapté à la fréquentation et la combinaison des actions de prévention et de répression (PV).

Monsieur Jérôme DUBOST rappelle le projet de passerelle sur l'étang : impensable ! Il est en tous cas, révélateur « d'une envie » des Saint-Nazairiens et de leur véritable volonté politique de se tourner aujourd'hui vers l'étang.

Monsieur Jean-François FABRE : il n'y a pas de grand projet dans le cadre de Natura 2000. Le milieu doit être ouvert à tous. Il faut instaurer le respect de l'étang et le démocratiser.

Pour le moto-cross : il ne faut pas l'interdire, il faut le déplacer sur un autre site en périphérie. Il vaut mieux susciter plutôt qu'interdire. Ce territoire doit être offert aux Saint-Nazairiens, pour qu'ils se l'approprient et qu'ils le respectent, Il faut un document d'information à la portée de tout le monde et disponible partout.

Monsieur Jean-Marie PETIAU: la volonté de Saint-Nazaire est de se tourner vers l'étang. Remettre l'homme au centre de son habitat (milieu). Nous avons l'opportunité d'un véritable développement local, la préservation du site doit rimer avec la création d'activités et de centres d'intérêt.

La commune de Saint-Nazaire est en recherche de partenariat, avec les associations. Elle a, par ailleurs, un projet urbain d'extension cohérente du village, qui prend en compte un corridor écologique étendu à 30m, autour du promontoir, dégagé pour le panorama.

Madame Madeleine MIERMONT demande où en sont les projets de parking aux abords du site? Par ailleurs, elle estime que la halle des sports est une véritable verrue dans le paysage.

Monsieur Jean-Marie PETIAU précise que les projets qu'a pu avoir Saint-nazaire vis à vis de l'étang ne sont plus d'actualité. Natura 2000 doit nous permettre d'écrire le projet de l'étang en conciliant la protection et les enjeux d'un territoire. Ce document doit servir le pastoralisme. Il faut aider les élus à le vendre en temps que « document-outil » de développement local. L'entrée écologique s'impose mais il faut l'ouvrir rapidement.

Monsieur Henri CONTE estime que le projet de la passe de Saint-Nazaire est un bon projet. En effet, il est prévu, à la pointe, d'accueillir une maison de l'environnement, de la nature et de l'étang.

La proposition de ZPS

Monsieur Charles Navarro demande pourquoi le présent document doit être une proposition ZPS ? Qui a souhaité cela? Il n'y a jamais eu de consultation ! Il n'est pas d'accord, car il existe déjà quatre réserves sur le site et cela risque d'amener de fortes contraintes supplémentaires.

Natura 2000 n'est pas clair !. Nous n'avons aucune assurance sur son application et les jurisprudences qui en découleront. Même si les espèces à protéger ne sont pas chassables, les pratiques des chasseurs et des usagers du site peuvent les déranger. Une ZPS risque donc d'imposer des changements d'habitudes aux usagers. Les chasseurs ne veulent pas être mis dehors.

Il existe des jurisprudences européennes et il propose de les communiquer aux membres de l'atelier pour éviter que ce genre de travers ne se produise dans l'élaboration du DOCOB.

Madame Florence VERDIER essaye de le rassurer en lui disant que les terrains du Conservatoire sont chassés, les agriculteurs sont présents sur les sites; il y avait du développement Durable avant Natura 2000. Les habitats sont relativement bien préservés selon BIOTOPE, ce qui laisse pressentir que les chasseurs sur le site ont des pratiques respectueuses. Le DOCOB est là pour retranscrire ces habitudes et les transposer aux mesures de gestion au site.

Monsieur Jérôme DUBOST propose que la contribution de chaque participant à l'élaboration du DOCOB puisse se matérialiser par la signature d'un document commun (type charte) à la fin de la concertation.

Monsieur Charles NAVARRO reste vigilant sur tout ce qui pourra être écrit, leur interprétation et les risques d'attaques. Même si toutes les personnes présentes sont d'accord sur un document final, nous ne sommes pas à l'abri qu'un tiers, pour quelque raison que ce soit, puisse attaquer et remettre en cause cette production collégiale.

ATELIER THEMATIQUE N°2 : LES MILIEUX NATURELS

Étaient Présents: Mesdames Florence VERDIER (*conservatoire du Littoral*), Françoise SIROL (*APVZH*), Madeleine MIERMONT (*Syndicat d'étude pour la coordination des objectifs de sauvegarde et de gestion de l'étang*), Ghislaine ESCOUBEYROU (*DDAF66*), Martine ROCHON (*Eleveur*), Danielle BOIVIN (*biotope*), et Messieurs Auguste BOTTIN (*mairie de Saint-Nazaire*), André PALAU (*EID*), Charles NAVARRO et Olivier GALAUP (*fédération départementale des chasseurs*), Antoine SANCHEZ (*ACCA de Canet*), Lionel COURMONT (*Groupe Ornithologique du Roussillon*), Guy de MALEPRADE (*Canet nature environnement*), Henri CONTE (*APVZH*), Frédéric BRUANDET (*Primavera*), Nicolas GEORGES (*Biotope*) Stéphane MANEVAL et Jérôme DUBOST (*Communauté d'Agglomération Têt Méditerranée*).

Étaient Excusés: Lucien COUDREC (*Eden 66*), Jean-Claude CAZELLE (*ACCA d'Alenya*), Henri MOURER (*espace pour demain*)

L'impact de la salinité sur le milieu

Madame Françoise SIROL, dans son courrier réponse au premier compte-rendu, nous fait remarquer que l'avancée des cannes et sanils n'est pas due au niveau de l'eau mais à la salinité du milieu.

Monsieur Charles NAVARRO répond que la salinité de l'étang a un impact sur la flore et que l'on constate depuis une dizaine d'années une évolution des végétaux.

Monsieur Nicolas GEORGES explique que les cannes de provence et le sanils avancent ensemble quand le milieu est doux et dans de faibles hauteurs d'eau. Lorsque le milieu est salé, s'est la sansouire qui gagne du terrain. La sansouire est un habitat d'intérêt communautaire alors que la roselière est un habitat de nombreuses espèces d'intérêt communautaire. Selon la gestion de la salinité de l'étang, un de ces deux milieux régressera laissant l'autre progresser.

Quant à la canne de Provence, Monsieur Lionel COURMONT insiste sur le fait qu'elle est envahissante et qu'elle ne présente aucun intérêt écologique. Elle représente même une source de dégradation de la biodiversité.

Les plantations sur le lido

Concernant les plantations sur le lido, Madame SIROL nous informe que des membres de sa famille ont procédé à ce genre d'opération par le passé et que les pinèdes sur les abords (St cyprien et Canet) en sont les reliques.

Aujourd'hui, toutes les personnes présentes s'accordent à dire qu'il ne faut plus planter sur lido. Il faut même établir un programme d'arrachage et d'éradication des plantes envahissantes pour favoriser l'habitat naturel que sont les Dunes fixées du littoral à cruncianelle maritime (*Crucianellion maritima*).

Les sangliers

Les sangliers sont présents sur le site et causent de plus en plus de dégâts sur les propriétés voisines et notamment sur les terrains du GOLF. Madame Martine ROCHON a constaté leur présence sur le site, mais ne souffre pas de dégradations de leur part tant sur son exploitation que dans la conduite du troupeau.

Monsieur Olivier GALAUP nous explique que les sangliers ne sont pas chassables en plaine et notamment autour de l'étang. Dans les cas graves, présence d'une surpopulation provoquant des nuisances importantes, la régulation se fait par battues administratives (gérées par la DDAF). Seules les tirs d'opportunité sont légalement autorisés, c'est-à-dire lorsqu'un chasseur individuel se trouve face à face à un individu de façon inopiné. La Fédération signale qu'elle met à la disposition des agriculteurs qui en font la demande des postes électrifiés.

Les sangliers de l'étang de Canet-Saint Nazaire profitent de la déprise agricole dans les villages des alentours. En effet, la fermeture du milieu offre des zones de remise pour ces animaux. Il faut donc s'attendre à l'augmentation du nombre d'individu dans les années à venir. Il faudra trouver un moyen de gérer cette situation.

Présentation de BIOTOPE :

Ghislaine ESCOUBEYROU, lors de la présentation du bureau d'étude, l'interpelle sur les reconnaissances de terrain en plein été, période peu propice à des observations de qualité. Elle aimerait aussi savoir si la Cistude d'Europe est présente sur le site?

Le Bureau d'étude signale que les inventaires n'ont été que partiellement effectués et que des campagnes de terrain doivent se poursuivre jusqu'au mois de mai 2004. Les résultats actuels seront donc complétés en fonction des espèces végétales et animales qui seront contactées au cours des futures prospections.

Quant à la reconnaissance des habitats naturels et habitats d'intérêts communautaire, les habitats comprenant des plantes grasses, du type snasouire, était toujours reconnaissable et les habitats d'intérêt communautaire constitués de ce type de végétation ont pu être identifiés. Pour les autres habitats, les espèces végétales permettant de les identifier, qui n'étaient toujours plus très fraîches étant donné l'avancement de la saison estivale, avaient dans certains cas laissé suffisamment d'indices pour la détermination des habitats. Toutefois, le site devra être à nouveau prospecté au printemps 2004, période plus propice pour les reconnaissances de certaines espèces végétales, pour confirmer ou infirmer certaines observations.

Le Bureau d'étude explique que l'habitat d'intérêt communautaire « galerie corridor de Tamaris », inscrit au Formulaire Standard de données (Formulaire répertoriant les habitats naturels et les espèces concernés par les directives européennes –habitats et oiseaux- sur les sites du réseau Natura 2000. Il est produit par l'Etat français et transmis à l'Europe), n'est pas présent sur le pourtour méditerranéen. En effet, selon la fiche du « Cahier habitats des zones humides » cette formation végétales n'est présente que sur la Corse, en France.

Madame Martine ROCHON signale, qu'à cause de cet habitat, la DDAF a fait pression, lors de la constitution de son CTE, pour qu'elle ne restaure pas ses prairies en partie recouvertes par les Tamaris.

Madame Ghislaine ESCOUBEYROU tempère un peu l'intransigeance dénoncée de la DDAF et fait remarquer que l'administration a appliqué le principe de précaution en attendant d'avoir un inventaire plus précis, qui était à réaliser dans le cadre du DOCOB.

La pêche sur le site :

Madame Martine ROCHON demande s'il existe encore des pêcheurs professionnels sur le site. Madame Françoise SIROL, lors de la vente des terrains au Conservatoire, précise qu'il avait été convenu que les contrats soient maintenus en état. C'est-à-dire que le droit de pêche ne pouvait être accordé qu'aux pêcheurs natifs de Canet, dont la pêche était la principale activité professionnelle.

Monsieur Jérôme DUBOST propose de faire le point sur ce sujet lors du prochain atelier.

Entre la Foseille et les prés de la ville :

Monsieur Jérôme DUBOST invite la Fédération des chasseurs à présenter les travaux effectués dans ce secteur.

Monsieur Olivier GALAUP explique que la Fédération des chasseurs et l'ACCA de Canet réalisent des ouvertures aux milieux des tamaris, des sansouires et des roseaux afin d'offrir aux oiseaux (aux limicoles en particulier) des aires de nourrissage. Des travaux ont aussi permis de remettre en fonction des puits arteziens afin d'offrir des points d'eau douce aux animaux.

Monsieur Nicolas GEORGES confirme que si ces travaux sont raisonnés sur de petites unités, ils contribuent à la préservation de cet habitat et à sa biodiversité.

Monsieur Olivier GALAUP précise que la Fédération a des moyens techniques et souhaite être partenaire de la gestion de ces milieux sur des actions d'ouverture, de culture faunistique, de coupe-feu,....

Monsieur André PALAU dispose d'une base de données cartographiques. L'EID est tout à fait disposée à la mettre à contribution par le biais d'une convention afin de croiser les habitats et les actions déjà existantes. Cela permettra d'aboutir à une gestion plus fine.

Cet été, ils ont été confrontés à une invasion de CHIRONOME (insecte non-piqueur) qui a entraîné une demande d'intervention de la part des collectivités concernées. L'EID n'est toutefois pas intervenue puisqu'il ne s'agit pas d'un insecte piqueur.

Au sud du nouveau réart

Madame Martine ROCHON observe des remontés salines de plus en plus importantes sur ses prairies. Ce facteur met en péril les prairies actuellement exploitées.

Ce phénomène pourrait s'expliquer par une combinaison de phénomènes : recalibrage du Réart empêchant le « lavage » des prairies lors de crues, le comblement de l'étang, et peut-être une remontée du biseau salé.

Nous espérons que les différentes études menées par le syndicat du réart vont pouvoir apporter des réponses et des solutions.

Monsieur Lionel COURMONT observe que sur le site de grands arbres meurent, il y a donc un problème d'alimentation en eau et peut-être de sel. Il propose de prendre contact avec le Conseil Général 66 et le BRGM qui mènent des suivis à l'aide de piezomètres pour analyser l'évolution du biseau salé.

Parmi les solutions envisagées, les participants évoquent :

- re-inonder ces terres, en arrêtant l'endiguement du réart plus en amont ou en créant une bifurcation pour ces terres,
- La plantation d'arbres en sélectionnant les espèces,
- L'apport de terre,

Cette dernière hypothèse risque, cependant, d'entraîner une forte modification des habitats et le fonctionnement des zones humides. Il ne faut surtout pas refaire les erreurs du passé lors du recalibrage du réart. « Les matériaux ont été transportés sur l'ancien hippodrome. D'une parcelle écologiquement fonctionnelle, on a obtenu une parcelle sans aucune valeur. *(première ronde d'atelier thématique, intervention de Monsieur Navarro)*»

Madame Martine ROCHON évoque aussi le problème de fermeture du milieu à certains endroits où il est urgent d'envisager un véritable programme pluri-annuel d'entretien et où les techniques type « éco-buage » pourraient être utilisées. Elle pose une dernière question : pourquoi ne pas nettoyer l'ancien réart et lui redonner une fonction hydraulique ?

Monsieur Lionel COURMONT estime que l'ancien réart offre un milieu remarquable pour beaucoup d'espèces et qu'il n'est pas indispensable de lui redonner sa fonction hydraulique. A titre d'exemple les berges de l'ancien réart pourraient être, dévégétalisées, pour favoriser l'habitat de guepiers et essayer de sédentariser cette espèce sur le site.

Madeleine MIERMONT estime que ce serait une erreur, car cela favoriserait l'apport de limons dans la partie Nord de l'étang.

Le Cagareil :

Le DOCOB doit interdire les constructions en zone humide. Monsieur Jérôme DUBOST fait remarquer que ce n'est pas l'objet du DOCOB : il existe des documents d'urbanismes (PLU, PADD, SCOT) qui sont là pour cela. Le périmètre d'étude de Natura 2000 a été pris en compte dans ces documents d'urbanisme. Les implications du DOCOB sur les règles d'urbanisme seront intégrées dès que ce document sera opposable.

Un incendie a brûlé une trentaine d'hectares sur le site du cagareil au début du mois de septembre. Nous sommes aujourd'hui dans une impasse pour la gestion de ce milieu. La commune n'est pas régie par le code forestier. Donc, seul le maire a la possibilité dans le cadre de son pouvoir de police, en cas de risque imminent, de faire procéder au nettoyage des terrains. Or, ces terrains étant classés en ZNIEFF, le protocole d'entretien doit être validé par la DIREN.

Des pistes d'entretien sont avancées :

- une gestion par un troupeau
- Une gestion par coupe feu et culture faunistique réalisée par la Fédération des chasseurs.

Tout le monde est d'accord pour dire que ce milieu doit garder sa vocation de zone humide. Un noyau de vieille roselière est notamment un enjeu fort pour de nombreuses espèces d'oiseaux. Les ateliers doivent être une source de propositions pour aboutir à un véritable plan de gestion de la zone.

Monsieur Jérôme DUBOST rappelle qu'il reste le problème de l'accès au foncier.

Madame Françoise SIROL indique que si le plan de gestion est cohérent avec la préservation du milieu, elle est tout à fait prête à vendre au Conservatoire ou envisager un mode de contractualisation pour permettre l'application de ce plan de gestion.

Madame Florence VERDIER, précise qu'avant de partir sur un plan de gestion, il faut que BIOTOPE soit en capacité de nous dire quelle est la qualité de cette roselière et quel type de gestion elle peut supporter. Elle évoque aussi l'entretien des canaux sur ce milieu, ne faut-il pas leur redonner leur fonction hydraulique ?

Enfin, dans la mesure du possible, faire appel au brûlage dirigé en dernier recours. Car, même si cela procure un bon nettoyage, les espèces en souffrent énormément.

Monsieur Jérôme DUBOST observe, au vu des premiers éléments de Biotope, qu'il existe sur le site différents types de milieux. La gestion de ce site devra être différenciée en fonction des habitats. Il pourra donc y avoir différents acteurs.

ATELIER THEMATIQUE N°3 : HYDRAULIQUE ET GESTION DES VANNES

Étaient Présents: Mesdames Florence VERDIER (*conservatoire du Littoral*), Madeleine MIERMONT (*Syndicat d'étude pour la coordination des objectifs de sauvegarde et de gestion de l'étang*), Françoise SIROL (*APVZH*), Danielle BOIVIN (*BIOTOPE*), et Messieurs Auguste BOTTIN et Jean-Marie PETIAU (*mairie de Saint-Nazaire*), André PALAU (*EID*), Charles NAVARRO, Olivier GALAUP et Bruno COLANGE (*fédération départementale des chasseurs*), Jean-Claude CAZELLE (*ACCA d'Alenya*), Antoine SANCHEZ (*ACCA de Canet*), Lionel COURMONT (*Groupe Ornithologique du Roussillon*), Guy de MALEPRADE (*Canet nature environnement*) Henri CONTE et Ary VAN OOSTEN (*APVZH*), Frédéric Bruandet (*Primavera*), Benjamin ADAM (*biotope*), Stéphane MANEVAL et Jérôme DUBOST (*Communauté d'Agglomération Têt Méditerranée*).

Étaient Excusés: : Lucien COUDREC (*Eden 66*), robert SAUT (*Mairie de Canet*) et Jean SERRE (*Syndicat d'étude pour la coordination des objectifs de sauvegarde et de gestion de l'étang*), Henri MOURER (*espace pour demain*)

Madame Françoise SIROL distribue à l'ensemble des participants une note intitulée : « chronique d'une mort annoncée »

Monsieur Henri CONTE demande qui est responsable des vannes ? Est-ce que le gestionnaire est satisfait de la situation actuelle et de sa gestion en général ?

Monsieur Jérôme DUBOST explique la repartition des responsabilités en fonction des structures.

L'ouvrage des Vannes est sur le Domaine Public Maritime –DPM- (Etat). Il en a délégué la gestion par superposition de gestion au Syndicat du Réart inférieur et du débouché en mer. Ce syndicat intercommunal d'aménagement regroupe toutes les communes du versant du réart inférieur, qui lui versent une cotisation, principale source de financement. Il est compétent pour l'aménagement et la gestion du Réart. Mais les lourds travaux qu'il a engagés sur le Réart ne lui permettent pas de dégager une trésorerie suffisante pour réaliser des travaux de gestion du grau et de l'ouvrage des vannes.

Monsieur Bruno COLANGE apporte son regard de riverain et vraisemblablement il n'y a pas de gestion et pas d'entretien de l'ouvrage depuis bien longtemps. La situation des vannes actuelles est le résultat d'un défaut d'entretien, d'une démission de la part du gestionnaire. Il faut un programme pluri-annuel d'entretien du grau (désensablement) et des vannes (remise en état). En règle générale, et de façon simpliste, il faut fermer les vannes l'hiver et l'été pour augmenter les hauteurs d'eau et éviter la pollution. En revanche, au printemps et à l'automne, il faut ouvrir le grau et les vannes pour évacuer l'eau et les alluvions.

Madame Madeleine MIERMONT précise que la situation actuelle est due à deux facteurs :

- S'agissant du DPM, il faut l'autorisation de l'Etat pour simplement déplacer le sable. Il ne peut pas être utilisé à autre chose.
- Ensuite, il faut les fonds nécessaires pour réaliser les travaux.

Messieurs Auguste BOTTIN et Jérôme DUBOST refont l'historique de la situation en s'appuyant sur le rapport « *Cent ans de recherche, de travaux et de projets sur l'étang de canet, ses rives et son bassin versant* » de Messieurs Bouttière et Wilke

Année	Nature des travaux	Débit max.
vers 1825	Fermeture par les propriétaires de l'étang des trois graus existants pour adoucir l'étang	
1917	Installation d'une base d'hydravions par l'Armée française, recusement du canal du nord ("Gau de l'Aviation" ou "Gau de l'Esparrou") afin de garder le niveau de l'étang stable (travaux inachevés)	
1942- 1944	Recusement des deux graus au Nord ("Gau de l'Aviation" ou "Gau de l'Esparrou") et au Sud ("Gau de Lazerne") par les troupes allemandes pour assurer les échanges de l'étang avec la mer et de le rendre navigable pour des vedettes de guerre. Le grau du nord n'a pas été terminé, le grau du sud semble avoir été ouvert vers la mer	
1954	Construction de la voie littorale et d'un pont qui a fixé définitivement l'emplacement du grau Débit Canal Débit sous le pont	100 m ³ /s 150 m ³ /s
	Destruction du pont par une crue importante et construction du pont actuel	250 m ³ /s
1974	Réalisation de l'épi Sud, dit "expérimental" au débouché avec la mer	
1980	Prolongement de l'épi Sud et construction d'un épi au Nord	
1981	construction d'un barrage de sable près de l'embouchure, le "fusible de sable" qui devait fermer l'étang en période normale et s'ouvrir avec les crues automnales	
1982	Recusement du canal sur toute sa longueur	250 m ³ /s
1990	Construction du barrage à vannes actuel pour garder l'étang au niveau de +0,50 m NGF	
1994/ 1995	Arasement du barrage à vannes au niveau de +0,30 m NGF	

Tab. 18: Calendrier des travaux sur le grau de l'étang de Canet

Madame Françoise SIROL complète cette présentation en rappelant que les épis ont été construits par Monsieur COUPET, avec pour objectif unique, l'accélération du comblement de l'étang pour envisager des marinas dans ce secteur.

Messieurs Jérôme DUBOST et Jean-marie PETIAU, lui rappelle que ces projets d'urbanisme ne sont plus d'actualité et ne peuvent plus l'être.

Monsieur Jérôme DUBOST propose de dérouler l'hypothèse de l'enlèvement de l'ouvrage actuel et les épis. Nous allons nous retrouver avec un fusible de sable aléatoire. Il faudra des moyens de gestion (tractopelle) pour ouvrir et fermer ce fusible et nous n'aurons pas la capacité de gérer aussi bien le niveau de l'eau et les entrées salines. La gestion du milieu sera beaucoup moins précise. En plus, nous risquons de mettre en danger le pont de la route interplage qui subira les attaques de la mer.

Monsieur Ary VAN OOSTEN précise que ce ne sont pas les entrées marines qui peuvent mettre en péril le pont, le risque viendra plutôt des crues sur le bassin versant.

Madame Françoise SIROL explique le fonctionnement d'un fusible de sable :

- Après la crue, par tramontane, lorsque le niveau de l'eau est haut, quelques coups de pelle au milieu du fusible de sable suffisent pour le fragiliser. Le grau s'élargit sous la pression de l'eau et laisse l'étang s'évacuer vers la mer.
- Ensuite les entrées marines referment naturellement cette ouverture. Etant à l'équilibre avec le niveau de la mer, l'étang ne sera jamais plus bas.

Monsieur Jérôme DUBOST relève que ce système fonctionne avec les flux naturels et les forces en présence. Mais par temps de tramontane, où il est intéressant d'ouvrir pour permettre aux fines en suspension de s'évacuer, il sera difficile d'ouvrir ce fusible de sable ! Ne serait-il pas intéressant de raisonner avec la création d'un autre grau ?

En effet, ce serait une bonne solution de réouvrir le canal des allemands. Mais, si ces travaux se font, il faudra mettre en place un programme de gestion pour l'évacuation des limons et les entrées de sable. Des hypothèses telles qu'un passage à gué plutôt qu'un ouvrage à vannes, sont avancées.

L'ensemble des participants est d'accord pour dire qu'il faut intégrer les anciens modes de gestion, en utilisant au maximum les flux naturels dans la nouvelle gestion. Mais, il faut surtout une gestion à l'échelle du bassin versant.

Dans les deux cas de figure : un fusible de sable et la réouverture du canal des Allemands, monsieur Jérôme DUBOST rappelle qu'il reste le problème de la route inter-plage. Dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains, une route de contournement du littoral est prévue et devrait passer derrière Saint-Nazaire. Mais, il faut aujourd'hui réfléchir à la nouvelle fonction de cette route inter-plage, tout en étant réaliste et en sachant qu'il faut se projeter dans 10-15ans. Avant que cette voie ne soit requalifiée et que cela puisse être compatible avec des travaux lourds sur les débouchés en mer de l'étang, il faut d'ores et déjà travailler sur des modes de gestion pour les années proches. Il faut donc une réflexion à deux échelles, à court et long terme. Ceci impose de connaître nos objectifs et notre souhait : que voulons-nous faire de l'étang ?

Madame Florence Verdier fait la synthèse de ce qui est évoqué. Tous sont d'accord sur la nécessité de préserver l'étang et de gérer les flux entre la mer et l'étang. Pour arriver à ce résultat deux hypothèses, deux outils, deux moyens existent :

- **Naturellement** : utiliser les flux naturels pour commander les ouvertures et fermetures et revenir aux anciens modes de gestion qui étaient régis par des exigences de cette même époque : « Pelle et tramontane ».
- **Artificiellement** : gérer et contrôler avec des vannes et mettre en place un protocole reprenant les anciennes exigences et les nouvelles contraintes induites par notre société moderne (augmentation de l'habitat dans le pourtour de l'étang, affluence touristique,...)

Il faut aujourd'hui, peut-être, composer entre ses deux outils. Mais, avant tout, il faut que les objectifs soient clairement établis et arrêtés entre tous les acteurs.

Monsieur Jean-Marie PETIAU renforce cette idée et rappelle que les études ne nous dédouaneront pas de créer un véritable projet. Il faut se poser la question de ce que l'on veut du site et ensuite décliner les outils nécessaires pour atteindre ce but et non pas retomber dans les travers du passé en proposant des outils sans aucune gestion et aucun projet au bout.

Monsieur Bruno COLANGE valide ce point de vue et notamment sur les entrées maritimes : quelles salinités pour quels objectifs ?

La régulation du niveau de l'eau est intéressante pour l'activité de pêche et la qualité de la biodiversité écologique.

« Soyons ambitieux, ayons un projet fort », mais Frédéric BRUANDET se pose la question des contraintes financières : qu'elles sont les règles du jeu, quelle est l'enveloppe et qui finance ?

Monsieur Jérôme DUBOST répond qu'il ne faut pas, toute proportion gardée, se mettre de contrainte. Lorsque nous aurons un véritable projet pour le site de l'étang, nous n'aurons aucun mal à faire des demandes et obtenir des subventions. Plus notre objectif sera clair et partagé par tous, plus nous aurons les moyens de mobiliser les crédits nécessaires.

Toutefois, Mme BOIVIN précise que le financement des actions par NATURA 2000 se fait pour des mesures qui ont pour objectifs le maintien des habitats d'intérêt communautaire. Pour ce qui est du plan de gestion, les financements pourront venir de différents programmes et de différentes structures.

La pêche sur le site

A la demande des participants, Monsieur Jérôme DUBOST revient sur la pêche sur le site en expliquant la situation actuelle.

Les pêcheurs retraités sur le site ont été verbalisés par les Affaires Maritimes et il ne s'agit pas d'une simple amende : il y a actuellement une instruction judiciaire en cours. Le jugement n'étant pas rendu, nous ne nous prononcerons donc pas sur le fond de l'affaire. Cet épisode juridique a amené la Communauté d'Agglomération Têt Méditerranée et le Conservatoire à modifier considérablement les pratiques sur le site.

A ce titre, nous avons élaboré en partenariat avec les Affaires Maritimes et la profession, un règlement de pêche.

Trois principes ont motivé la rédaction du présent règlement :

- 1- Il s'agit d'un étang à la domanialité particulière sur lequel s'exerce une activité de pêche maritime. Il peut donc bénéficier d'une convention spécifique respectant la réglementation et adaptée au site, qui devra être validée par les Affaires Maritimes.
- 2- La ressource n'appartient pas au propriétaire. Son exploitation est contrôlée et réglementée.
- 3- Il s'agit de favoriser l'économie professionnelle de la pêche notamment par un respect de la réglementation et des contrôles qui visent à éradiquer toute forme d'économie souterraine.

Ce document permet aux pêcheurs en règle, retraités et professionnels, d'exercer en toute légalité. Notre intention n'est pas d'aider à faire disparaître cette activité du site, bien au contraire.

Les lots devraient être tirés avec les pêcheurs candidats d'ici fin septembre et début octobre pour une nouvelle saison de pêche 2003-2004. Le site est ouvert à la pêche d'octobre à fin mars.

Discussion l'île aux oiseaux

Monsieur Jérôme DUBOST informe que la Fédération des chasseurs, suite aux derniers compte rendu à émis un avis très défavorable sur ce dossier. Il demande à Charles NAVARRO les raisons de cette position.

Messieurs Charles NAVARRO, puis Olivier GALAUP présente le contexte. Il s'agit d'un terrain recouvert de tamaris, qui ne présente que très peu d'intérêt pour l'avifaune. S'il s'agissait d'un banc de sable à fleur d'eau cela pourrait être intéressant pour les limicoles. De plus, les aménagements prévus (fossé en arc de cercle), risquent de nécessiter la création d'une piste pour la réalisation et l'entretien de l'ouvrage. Cette piste risque fortement d'inviter les particuliers à aller jusqu'à la pointe du réart. Or, aujourd'hui, des sentiers existent, mais ils ne sont connus que des initiés qui sont relativement respectueux du site.

Monsieur Lionel COURMONT précise qu'une île avec des tamaris peut être très favorable aux hérons. Mais, effectivement, cela ne justifie pas des travaux aussi conséquents et d'autres endroits sur le site peuvent être envisagés pour la création de cette île : notamment près du pont du grau en continuant le petit bras qui part en direction du sud-ouest. Ce nouveau site, bien aménagé, pourrait répondre aux exigences des hérons, mais aussi des Sternes naines.

Ramassage des ordures :

Enfin Monsieur Henri CONTE nous informe qu'il réalise des ramassages de dépôts sauvages sur le site entre l'ancien et le nouveau réart. Il aurait besoin du partenariat de la Communauté d'Agglomération Têt Méditerranée et de l'EID pour l'évacuation des sacs. Il est convenu que la Communauté d'Agglomération Têt Méditerranée sollicitera les engins de l'EID et mettra l'équipe d'intervention pour procéder à l'évacuation.

Monsieur Antoine SANCHEZ nous informe qu'un programme de nettoyage est aussi en cours et qu'il devrait s'effectuer en partenariat avec la commune de Saint Nazaire.